

COMMUNE DE FREHEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du jeudi 18 décembre 2025**

Date de convocation : 12 décembre 2025
Date d'affichage : 12 décembre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 18
 Nombre de Conseillers présents : 13
 Nombre de Conseillers votants : 14

Etaient présents : Mme MOISAN, MM CALLIOT, CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, SECRETAIN, Mmes COQUELIN, MARTIN, MEHOUAS, BRIARD, DURAND, NABUCET, M GREBERT formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : M DALLET pouvoir à Mme MOISAN, Mme CUCULI

Etaient absents : MM RENOUARDIERE, BELLANGER, LEMOINE

Mme COQUELIN est nommée secrétaire.

RAPPORTEUR : Mme MOISAN

DELIBERATION N°2025-2-073 : Fixation du nombre d'emplois saisonniers pour 2026

Dans la perspective de l'ouverture de la saison estivale, il s'avère indispensable de recourir à des emplois saisonniers pour assurer le bon fonctionnement des services communaux.

Les postes nécessaires pour la saison 2026 sont les suivants :

Camping municipal : 3 agents à temps complet d'avril à novembre,
 2 agents à temps complet de mai à septembre
 8 agents à temps complet pour juillet et août,

Entretien des plages : 3 agents à temps complet pour la période de juillet et août,

Surveillance des plages : 8 agents à temps complet pour la période de juillet et août,

Afin de pallier les difficultés éventuelles, il est proposé de prévoir en supplément **2 postes** d'avril à novembre, soit un total de 2 postes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE à 26, le nombre d'emplois saisonniers à créer pour la période touristique 2026,

AUTORISE Madame le Maire à engager les démarches administratives et procéder aux recrutements,

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au chapitre 012 des budgets concernés

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3 Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télerecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Maire,

Michèle MOISAN

Le Secrétaire,

Ghislaine COQUELIN

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 19 décembre 2025

Le Maire,

Michèle MOISAN